

Procès-Verbal

Conseil Municipal du lundi 1^{er} février 2016 – Séance n° 1

Sur convocation du Conseil en date du 22 janvier 2016.

L'an deux mil seize, le premier février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville à Pontarlier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GENRE Patrick, Maire.

En présence de :

M. GENRE Patrick
Mlle MASSON Marie-Claude
M. POURNY Christian
Mme HERARD Bénédicte
M. DEFRASNE Daniel
M. DROZ-VINCENT Gaston
Mme LAITHIER Sylvie
M. BESSON Philippe
Mme NARDUZZI Isabelle
M. GUINCHARD Bertrand
M. PRINCE Jacques
Mme ROUSSEAU Geneviève
Mme THIEBAUD-FONCK Danielle
Mme CORTOT Brigitte
Mme VIEILLE-PETIT Fabienne

Mme BESSON Nathalie
Mme COURTI Nadine
Mme CHARRON Sandrine
M. JACQUEMET Philippe
M. HAZELART Pierre
M. VIVOT Romuald
Mme MAYA Isabelle
M. GROSJEAN Jean-Marc
Mme BALLYET Anne-lise
M. GARCIA Xavier
M. DEBRAND Claude
Mme GROSJEAN Karine
M. VOINNET Gérard
Mme COLIN Claire

Absents excusés :

M. EMILLI René
Mme GAULARD Béatrice
M. SIMON Pierre

Absente :

Mme LUCCHESI Liliane

Procurations :

M. EMILLI René	à	M. POURNY Christian
M. SIMON Pierre	à	Mlle MASSON Marie-Claude

Secrétaire de séance : M. GUINCHARD Bertrand

Monsieur GENRE ouvre la séance en indiquant que le quorum est atteint. Il procède à l'appel des membres de l'assemblée puis sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur GUINCHARD se porte volontaire. En l'absence d'opposition et d'abstention, il est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur GENRE soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 au vote.

Madame GROSJEAN a demandé des modifications :

- La présentation de l'îlot Saint-Pierre par le cabinet Equibey - Page 7 (reformulation du paragraphe)

« Toutefois elle exprime des réserves au sujet du projet de parking rue des Ecorces qui ne lui paraît pas être en harmonie avec le reste du projet et qui mériterait une réflexion complémentaire. Enfin, Madame GROSJEAN précise que le coût des aménagements extérieurs évoqué lors de la commission urbanisme lui semble surdimensionné et elle exprime son souhait d'en échanger ».

- La présentation de l'îlot Saint-Pierre par le cabinet Equibey - Page 8

« Madame GROSJEAN rétorque que justement elle avait soutenu l'acquisition de ce bâtiment en prévision... »

Page 22 (reformulation et précision du paragraphe)

« Madame GROSJEAN tient à préciser qu'elle ne veut pas opposer le Centre Social Berlioz au PRJ Episode car chacune de ces structures a son importance. Elle met en exergue le fait que la jeunesse ne peut se résumer à des difficultés qu'il faudrait prévenir ou solutionner mais qu'elle est aussi porteuse d'énergie, d'enthousiasme et de ressource pour l'avenir. Depuis 20 ans l'originalité du PRJ dans le paysage franc-comtois est justement dans sa capacité à susciter et accompagner l'engagement des jeunes. Revenir sur ce positionnement s'apparente pour elle à un recul ».

Affaire n°16 : Contrat de Ville – Création d'un Conseil Citoyen - Page 24

L'échange (polémique) avec Monsieur GUINCHARD : je ne retrouve pas ses propos sans pouvoir les citer de mémoire... par conséquent ma réponse, qui, cependant, semble exacte, paraît décalée...

« Monsieur GUINCHARD dénonce ces propos. Selon lui, l'argent des financements gagnés menace d'être absorbé par les coûts supplémentaires générés par cette nouvelle entité. Il affirme que cette attitude s'apparente à du populisme. En effet, les conseils citoyens ainsi créés sont à la charge de nos collectivités bien que financés en partie par l'Etat à qui en revient la paternité. Monsieur GUINCHARD conclut son propos en précisant qu' : « on joue avec notre argent ».

Affaire n° 22 : Maison des associations de Pontarlier – Présentation de la structure et de son fonctionnement - Page 30 (reformulation)

« Madame GROSJEAN se félicite de l'existence de ce bel outil et veut croire, qu'apprécié à sa juste valeur par le monde associatif, il ne sera pas source de problèmes ou de conflits. Pour

éviter un surcroît de règlement, elle souhaiterait qu'il donne lieu à un vrai projet associatif co-construit par la collectivité et les associations ».

Monsieur GENRE confirme que le procès-verbal sera corrigé ainsi sauf le paragraphe page 22 concernant l'affaire n°15 : Gestion des structures de quartiers – Renouvellement convention annuelle, les modifications ne seront pas prises en compte car elles ne correspondent pas à l'enregistrement.

En l'absence d'opposition et d'abstention, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie l'assemblée de sa présence à un horaire inhabituel. Compte-tenu de l'ordre du jour peu conséquent, Monsieur le Maire précise qu'il a préféré avancer l'horaire plutôt que d'annuler le conseil.

Monsieur le Maire annonce que Madame VERGER a été nommée directrice de la Communication et des Relations Publiques en rappelant qu'elle avait déjà assumé à plusieurs reprises cette fonction par intérim. Il ajoute que c'est le dernier conseil municipal de Madame CHENCHAR, future Directrice des Ressources Humaines de la Ville de Nouméa et de Monsieur ROCHER, nouveau Directeur Général Adjoint de la Ville de Genas.

Monsieur le Maire indique que Madame VERGER procédera à la présentation du « Facebook » de la Ville de Pontarlier après avoir laissé la parole à Madame NARDUZZI. Il précise que la collectivité avait annoncé que l'année 2016 serait l'année du numérique, une année de progression dans la communication interactive.

Madame NARDUZZI rappelle que la stratégie de communication numérique de la Ville de Pontarlier avait pour objectif d'investir les médias sociaux en trois temps :

- le lancement, déjà opéré de la chaîne « YouTube » ;
- la création de la page « Facebook » aujourd'hui ;
- une présence sur « Twitter », envisagée en 2017.

Elle énonce que les réseaux sociaux ne sont plus un effet de mode mais constituent désormais des médias à part entière, utilisés tant par les usagers que par les collectivités. Ils sont consultés par un public plutôt jeune (18/35 ans) bien que la moyenne d'âge des utilisateurs de « Facebook » a progressé pour atteindre aujourd'hui 42 ans.

Madame NARDUZZI conclut sa présentation en précisant que la page « Facebook » ne pouvait pas être lancée sans avoir confronté les avantages et les atouts aux contraintes qui ne manqueront pas d'accompagner cette présence institutionnelle sur les réseaux sociaux. Elle ajoute que la Direction de la Communication a travaillé depuis de longs mois à la préparation de ce lancement afin d'en appréhender toutes les conséquences et de faire en sorte que l'entrée de la Ville de Pontarlier sur ce média soit une pleine réussite. Madame NARDUZZI félicite la Direction de la Communication pour son travail qui se poursuivra tout au long du mois de février aux fins de disposer d'une page « Facebook » opérationnelle le 1^{er} mars 2016.

Madame VERGER débute la présentation de la page « Facebook » à l'aide d'un support « Prezi ». Elle précise à nouveau que l'objectif est bien d'investir les nouveaux médias sociaux selon une stratégie préétablie. Le premier temps a été celui de la création de la chaîne « YouTube » au moment de la refonte du DVD de promotion de la Ville de Pontarlier. En sommeil pendant quelques mois, la chaîne « YouTube » a connu un nouveau départ au milieu de l'année 2015 et compte aujourd'hui 93 abonnés, 36 vidéos publiées et 31 000 vues cumulées. Pour Madame VERGER, la clé du succès réside dans le fait d'intégrer un projet vidéo au cœur d'une communication globale en réfléchissant bien à la destination de chaque

vidéo et à leur utilisation. La réactivité est aussi un facteur important. A titre d'exemple, la vidéo consacrée au « Super Comice » a généré en un seul jour 1 400 vues, notamment parce qu'elle a été publiée moins d'une semaine après l'évènement. Madame VERGER ajoute que la vidéo la plus regardée sur la chaîne « YouTube » est « Pontarlier, surprenante rencontre » qui dépasse les 21 400 vues.

Madame VERGER précise que les atouts de « Facebook », au-delà de ses 20 millions d'utilisateurs quotidiens, sont de toucher un public plutôt jeune, de développer un lieu d'échange ouvert, de bousculer les codes de communication traditionnels et de créer de la proximité. Elle ajoute que l'objectif est de créer une information particulière, à la fois neutre et apolitique. Il ne s'agit pas de la page de Monsieur le Maire mais bien celle de l'institution « Ville de Pontarlier ». Elle explicite que les contenus proposés sur la page « Facebook » auront un caractère exclusif, c'est-à-dire qu'ils seront publiés uniquement sur « Facebook » et pas sur d'autres médias. L'information sera conviviale et surtout réactive, le ton pourra même être décalé.

Monsieur le Maire intervient en disant que ce qui vient d'être dit est important. Il précise qu'il demandera à l'ensemble des élus de signer une charte d'engagement de neutralité et de respect d'une certaine déontologie s'agissant de la page « Facebook ».

Madame VERGER affirme que l'information connaît sa portée maximale dans les deux heures et demie après sa publication et qu'au-delà, elle est obsolète. C'est ainsi que le critère « réactif » est vraiment primordial pour ce type de média.

Les avantages d'une présence institutionnelle sur « Facebook » sont nombreux. Il s'agit d'amorcer le virage de la digitalisation de la communication, autrement dit de poursuivre une communication numérique multi-écrans. Madame VERGER précise qu'elle ne reviendra pas sur les supports déjà mis en œuvre par la collectivité tels que les journaux électroniques en ville, le site internet mobile « Mobi-Pont » ou encore le service « SMS infos ».

Monsieur le Maire précise qu'il y a aujourd'hui presque 900 abonnés de « SMS infos », sachant que de nouvelles campagnes de promotion sont programmées en 2016. Il ajoute que ce service ne coûte rien à l'utilisateur.

Madame VERGER poursuit sa présentation en précisant qu'aujourd'hui la Ville de Pontarlier souhaite investir des médias incontournables. Elle énonce que 55 % des « villes-préfectures » sont déjà sur « Facebook ». L'idée finale est de développer et maîtriser son e-réputation. En effet, l'identité des collectivités se construit aussi aujourd'hui sur les réseaux sociaux.

Concernant la forme des informations publiées sur « Facebook », Madame VERGER présente un exemple de « post » sur « Facebook », avec un contenu essentiellement numérique (photos, vidéos, lien URL...) et quelques phrases courtes d'accroche, le tout développé sur un ton convivial, bannissant le langage administratif. Par ailleurs, les usagers pourront y découvrir des informations pratiques, liées à l'évènementiel, aux travaux en cours et la collectivité pourra également apporter des réponses à leurs questions diverses.

Madame VERGER annonce l'adresse de la future page « Facebook » : <http://facebook.com/villedepontarlier>, publiée officiellement le 1^{er} mars 2016.

Pour Madame VERGER, les objectifs du lancement de la page « Facebook » sont de créer une communauté de fans autour de centres d'intérêts divers (culturels, sportifs, administratifs...). Les fans se font eux-mêmes le relais de l'information à condition que celle-ci entre en résonance avec leurs propres centres d'intérêts. Au final, il s'agit de créer une communication de proximité afin de renforcer le lien Ville/Usagers.

Madame VERGER ajoute que le développement maîtrisé de ce type de média implique des outils de gestion efficaces. Ces moyens reposent notamment sur la mise en place d'un « Community Manager », terme qui désigne l'agent qui est en charge de fédérer les fans, animer le réseau et faire de la veille au quotidien. Des processus de modération *a posteriori* avec une charte de bonne conduite et différents filtres d'injure seront mis en place. Un médiaplanning est également indispensable pour organiser l'ensemble des publications prévisibles. Des circuits d'information et de réponse réduits seront créés. Madame VERGER rappelle que « Facebook » impose ses propres codes de communication et oblige la collectivité à s'adapter en termes d'organisation. *In fine*, une collaboration étroite sera instaurée entre les services et les élus de la collectivité pour apporter une réponse unique sur la plateforme. Seul, l'interlocuteur officiel « Ville de Pontarlier » pourra s'exprimer au nom de la collectivité sur la page « Facebook ».

Madame VERGER présente un exemple de la charte d'utilisation de la Ville de Pontarlier. Cette charte rappelle qu'il s'agit d'un espace ouvert à tous. Elle met en place quelques règles de bonne conduite et revient sur des dispositions légales beaucoup plus importantes quant à la publicité et le prosélytisme, les opinions, les religions. Madame VERGER précise que chaque utilisateur de « Facebook » devra prendre connaissance de la charte et s'y conformer.

Concernant la promotion et le lancement de la page « Facebook » au 1^{er} mars 2016, Madame VERGER énonce qu'il conviendra d'accompagner le développement de ce nouveau média avec divers outils de communication : une vitrophanie est envisagée sur la porte d'entrée principale de la Mairie de Pontarlier, des autocollants seront apposés sur l'ensemble des portes ou banques d'accueils des services municipaux, avec un « QR code » à flasher pour ceux qui disposeront d'un « Smartphone ». Une campagne de planimètre (affichage urbain) sera également mise en place, des kakémonos seront déplacés sur les différents événements. Madame VERGER précise que « Facebook » ne remplacera pas les médias traditionnels, il viendra simplement les compléter. La promotion de « Facebook » se fera sur les médias habituels (communiqué de presse, site internet, journaux électroniques,...). Des « goodies » ou objets promotionnels sont également prévus, avec dans un premier temps la création de petits sachets de bonbons distribués lors des événements municipaux.

Monsieur VOINNET intervient au sujet des « goodies » et rappelle que, d'après la charte d'utilisation de la page « Facebook », la langue française doit être utilisée.

A l'issue de cette présentation, Madame VERGER diffuse en primeur le clip vidéo qui accompagnera en exclusivité le lancement de la page « Facebook ». Il s'agit d'un clip vidéo original et aérien, proposant une visite insolite de Pontarlier, intitulé « Pontarlier, Terre et Ciel » réalisé par la Société « SPLY Productions » et la direction de la Communication et des Relations Publiques.

Monsieur le Maire précise que la volonté de la Ville de développer une communication numérique conduit l'administration et les élus municipaux à de nouvelles responsabilités. Le fait de s'inscrire sur « Facebook », demande à la collectivité de mettre en œuvre une nouvelle organisation interne afin de faire circuler l'information et de garantir une réactivité face aux interpellations des usagers. Pour Monsieur le Maire, ce système participera activement à la promotion et à l'attractivité de la Ville de Pontarlier. Il permettra de rapprocher les citoyens, les élus et les services de la Ville. Pour lui, c'est une entrée dans une nouvelle ère de communication et de contact. Il ajoute sur un plan financier que ce nouveau média relève du budget de fonctionnement du service communication. Il n'y aura ni recrutement, ni investissements spécifiques. Des formations seront également proposées aux élus et aux

services. Il conclut en rappelant qu'il faudra que toute l'assemblée politique ait une neutralité absolue sur la page « Facebook » de la Ville de Pontarlier.

Madame GROSJEAN complète en disant que cette page « Facebook » est une bonne avancée pour le lien entre la Ville et ses habitants. Elle veut juste évoquer un groupe ouvert sur « Facebook » qui lui aussi fait le lien entre la Ville et ses habitants intitulé « Tu sais que tu es de Pontarlier quand » où il y a notamment beaucoup de photos d'archives sur la ville et des personnes qui partagent des souvenirs. Pour elle, le meilleur réseau social est celui qui s'appuie aussi sur l'affectif.

Monsieur le Maire précise que la Commission Communication suivra la mise en place de cette page « Facebook » et ne s'arrêtera pas là, faisant référence à « Twitter » et à la création d'un « WebTV ».

Monsieur VOINNET annonce qu'il n'ira pas sur la page « Facebook » sauf éventuellement si celle-ci lui permettait d'être informé quelques jours avant de la présentation de ce dossier en début de conseil.

Monsieur le Maire lui répond que cette précision figurait sur la convocation de ce conseil municipal.

Pour Monsieur VOINNET, ce système est très bien : la collectivité va pouvoir enfin mettre en place une démocratie participative et augmenter les capacités de concertation de la Ville avec les citoyens.

Monsieur le Maire ajoute que cet outil permettra de faire remonter un certain nombre de préoccupations, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent dans la mesure où les citoyens ne savaient pas forcément comment procéder.

Monsieur VOINNET précise que pour lui, il ne s'agissait pas d'une sollicitation du citoyen mais plutôt celle de la Ville qui allait vers les citoyens en vue de mettre en place une démocratie participative.

Monsieur le Maire répond que cela a déjà été fait, notamment, dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 et du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une procédure de concertation publique a été mise en place avec l'organisation d'ateliers et de rencontres proposés aux pontissaliens. Toutefois, la participation n'était pas au rendez-vous.

Madame COLIN est heureuse que la Ville ait enfin une page « Facebook ». Elle alerte toutefois sur la question de la réactivité. En effet, les différents services peuvent avoir besoin de communiquer rapidement ; l'obtention de l'aval de la direction de la communication peut s'avérer pénalisant.

Monsieur le Maire confirme que la Commission Communication évaluera et fera évoluer si nécessaire le dispositif.

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour.

Affaire n° 1 : Budget Eau – Virement de crédits

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au Conseil municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec pièces justificatives annexées à la délibération.

Suivant le certificat administratif du 21 décembre 2015, un virement de 7 200 € a débité le chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » du budget Eau et a crédité le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour 7 200 €.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- prend acte des virements opérés à partir du chapitre 022 « dépenses imprévues » tels que précisés dans le certificat administratif annexé à la présente délibération.

Affaire n° 2 : Garantie d'emprunt – Maison Familiale Rurale de Pontarlier – Réaménagement du prêt de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	30

En 2002, la Maison Familiale Rurale (MFR) de Pontarlier a contracté un emprunt auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté pour financer sa restructuration dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant emprunt : 572 827 € ;
- Taux d'intérêts : 6,35 % (fixe) ;
- Durée : 180 mois.

Par délibération du 25 septembre 2002, le Conseil Municipal a accordé une garantie sur cet emprunt à hauteur de 11 %.

En mai 2007, afin d'améliorer sa situation de trésorerie, la MFR de Pontarlier a souhaité réaménager ce prêt de la manière suivante :

- Capital restant dû : 496 150,41 € ;
- Taux d'intérêts : 5,35 % (fixe) ;
- Durée : 180 mois.

Par délibération du 23 mai 2007, le Conseil Municipal a approuvé ce réaménagement en maintenant sa garantie à hauteur de 11 %.

Aujourd'hui, afin d'alléger ses remboursements, la MFR de Pontarlier souhaite à nouveau procéder à un réaménagement dans les conditions suivantes :

- Capital restant dû au 01/02/2016 : 263 821,63 € ;
- Taux d'intérêts : 3,60 % (fixe) ;
- Durée : 240 mois.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour, Monsieur Philippe BESSON ne prenant pas part au vote,

- maintient à 11 % la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Pontarlier ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir entre la Maison Familiale Rurale de Pontarlier et la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Affaire n° 3 : Garantie d'emprunt – Maison Familiale Rurale de Pontarlier – Réaménagement du prêt du Crédit Agricole de Franche-Comté

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	30

En 2002, la Maison Familiale Rurale (MFR) de Pontarlier a contracté un emprunt auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté pour financer sa restructuration dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant emprunt : 571 685 € ;
- Taux d'intérêts : 6,35 % (fixe) ;
- Durée : 180 mois.

Par délibération du 25 septembre 2002, le Conseil Municipal a accordé une garantie sur cet emprunt à hauteur de 11 %.

En mai 2007, afin d'améliorer sa situation de trésorerie, la MFR de Pontarlier a souhaité réaménager ce prêt de la manière suivante :

- Capital restant dû : 476 557,93 € ;
- Taux d'intérêts : 5,35 % (fixe) ;
- Durée : 180 mois.

Par délibération du 23 mai 2007, le Conseil Municipal a approuvé ce réaménagement en maintenant sa garantie à hauteur de 11 %.

Aujourd'hui, afin d'alléger ses remboursements, la MFR de Pontarlier souhaite à nouveau procéder à un réaménagement dans les conditions suivantes :

- Capital restant dû (après échéance du 01/01/2016) : 266 327 € ;
- Taux d'intérêts : 3,30 % (fixe) ;
- Durée : 240 mois.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour, Monsieur Philippe BESSON ne prenant pas part au vote,

- maintient à 11 % la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Pontarlier ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir entre la Maison Familiale Rurale de Pontarlier et le Crédit Agricole de Franche-Comté.

Ressources Humaines

Affaire n° 4 : Modification du tableau des effectifs

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	31

Dans le cadre des propositions concertées de la Ville de Pontarlier, la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion du Doubs a été amenée à examiner les propositions d'avancement de grade et de promotion interne.

Suite à un avis favorable de ce dernier, le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte de ces évolutions de carrière.

1. Avancements de grade

Créations de postes :

- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal ;
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe ;
- 3 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'assistant de conservation principal de première classe ;
- 2 postes d'agents spécialisés principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles ;
- 2 postes d'éducateurs des APS principaux de 2^{ème} classe.

Suppressions de postes :

Du fait des créations ci-dessus, les postes suivants seront supprimés :

- 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise ;
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale ;
- 3 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe ;
- 2 postes d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles ;
- 2 postes d'éducateur territorial des APS.

2. Promotion interne

Création de postes :

- 5 postes d'agent de maîtrise.

Suppression de postes :

Du fait des créations ci-dessus, les postes suivants seront supprimés :

- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- valide la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée ci-dessus.

Culture – Vie Associative – Tourisme

Affaire n° 5 : Organisation du Carnaval 2016

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	31

Cette année, la manifestation « Carnaval » se déroulera le dimanche 28 février 2016.

Un défilé composé de chars, de troupes musicales et de jongleurs, animera le centre-ville de Pontarlier.

Le cortège débutera à 14h30, au niveau du parking de l'usine Nestlé. Il empruntera l'avenue de Neuchâtel, le Faubourg Saint-Etienne, le pont de l'Hôpital, la rue de la République, franchira la porte Saint-Pierre pour se diriger ensuite vers le complexe des Capucins, rue de Salins.

Des groupes pontissaliens (Les Gars de Joux, Le Small Orchestra et l'Harmonie Municipale) et des fanfares extérieures, notamment Les Bat'Macadam (39), la Batterie Fanfare de Guyans-Vennes (25), la Herrison's Klick (70), Les Wasapets (25), le CAEM de Besançon (25) animeront la manifestation tout au long du défilé.

Pour le plaisir des spectateurs, la MJC des Capucins, le Centre Social Berlioz, la Maison de quartier des Pareuses, la MPT des Longs Traits, Yacapa Théâtre, l'Association Sénégalaise Guinéenne, l'Orphéon, les Volants Comtois, l'association CESAMH en collaboration avec les villages de Dommartin et de Vuillecin ainsi que l'association Commerce Pontarlier Centre proposeront des chars sur lesquels petits et grands se déguiseront.

D'autres animations artistiques s'ajouteront au défilé : la Bande à 2 balles avec un spectacle d'acrobaties et de jonglages, le club ADS Country avec un spectacle de danse et le Roller Skate de Pontarlier virevoltera au sein des différentes formations.

A l'arrivée du cortège au complexe des Capucins, l'ensemble des groupes musicaux improvisera un petit concert. Des crêpes et une buvette seront proposés aux spectateurs.

Les associations participant au défilé bénéficieront de subventions réparties selon le détail suivant :

MJC des Capucins/Centre Social Berlioz	400 €
MPT des Pareuses	400 €
MPT des Longs Traits	200 €
CESAMH	600 €
Association Sénégal-Guinéenne	300 €
BFGV Batterie-Fanfare de Guyans-Vennes	300 €
Yacapa Théâtre	300 €
Orphéon	300 €
Le Club ADS Country	160 €
Commerce Pontarlier Centre	300 €
Les Gars de Joux	100 €
Batucada du CAEM de Besançon	800 €
Le Roller Skate de Pontarlier	100 €
Les Volants Comtois	300 €
La bande à 2 balles	100 €
L'Harmonie Municipale	100 €
Les Bat'Macadam	1 400 €
Les Wasapet	800 €
Les Hérissons Klick	845 €
Le CAEM de Besançon	800 €
TOTAL	8 605 €

Il conviendra de procéder aux règlements des autres dépenses (déjeuner et collation pour les formations, décoration du site et animations, SACEM, conception/impression de l'affiche...) dans la limite du budget 2016 alloué à la manifestation d'un montant de 15 000 €.

La Commission Culture, Vie Associative, Tourisme et Jumelage, a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- prend connaissance du programme de la manifestation « Carnaval 2016 » ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à régler toutes les dépenses afférentes à la manifestation dans la limite des crédits inscrits au budget 2016.

Affaire n° 6 : Programmation de l'exposition 2016 « Deux Comtois dans la Garde Impériale de Napoléon »

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	31

Fin 2012, l'Office du Tourisme de Pontarlier a mis en dépôt au Musée municipal de Pontarlier, sa collection d'armes anciennes, uniformes, coiffes militaires et arts graphiques, présentée depuis 1971 dans le donjon du Château de Joux.

La convention de dépôt est signée pour une durée de trente ans afin que la Ville de Pontarlier, en collaboration avec la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, puisse prendre en charge la conservation de cette collection et le renouvellement de sa valorisation au Château de Joux.

En 2015, suite au diagnostic de l'état sanitaire de la collection exposée dans des locaux inadéquats, un chantier des collections a été organisé pour transférer les collections au Musée de Pontarlier dans deux salles d'exposition permanente, fermées aux publics et transformées en réserves adaptées. Ainsi, d'une part, les collections de l'Office du Tourisme ne sont plus visibles pour une durée estimée à plusieurs années (5 ans minimum) et d'autre part, le parcours de visite du Musée de Pontarlier n'est plus cohérent. Les publics, attirés par la communication faite dans les médias lors du chantier des collections, font part de leur déception de ne pas voir quelques objets exposés.

Pour pallier ce constat, il est donc envisagé d'organiser une exposition de préfiguration du futur Musée d'armes au Musée de Pontarlier. Cette exposition temporaire permettra de présenter quelques œuvres phares des collections du Musée d'armes en lien avec le propos et les œuvres du Musée de Pontarlier.

Le discours de cette exposition sera construit par un comité scientifique comprenant deux membres de l'Office du Tourisme, propriétaire des collections du Musée d'armes et en partenariat avec les Amis du Musée de Pontarlier. Il s'appuiera sur l'histoire locale pour évoquer un pan de l'histoire nationale. Ainsi, elle s'inscrira dans le concept du Musée de Pontarlier : la promotion du patrimoine et de l'histoire du territoire. L'exposition se concentrera sur la période du Premier Empire, bien représentée dans les collections par des objets exceptionnels.

L'intérêt sera de valoriser la biographie de deux Comtois dont le Musée de Pontarlier conserve les portraits : le Vicomte Vionnet de Maringoné et le Général Lonchamp. Tous les deux nés dans les années 1770, ils ont vingt ans lors de la Révolution Française et s'engagent de l'Armée républicaine pour défendre la patrie en danger. Ils poursuivent brillamment leur carrière militaire dans l'Armée du Premier Consul Bonaparte puis de l'Empereur. Lors des batailles, ils se distinguent par des actions héroïques, ce qui leur vaut d'être promus Grenadiers à pied de la Garde Impériale. Ils sont de toutes les campagnes jusqu'à la chute de l'Empire. Puis, après les Cent jours, alors que l'un, resté fidèle à Napoléon, est mis en retraite, l'autre se rallie à la monarchie restaurée et poursuit son ascension sociale.

A travers ces deux destins, l'exposition présentera cette « armée dans l'armée » que fut la Garde Impériale en témoignant de son organisation et de son statut particulier. Armes, coiffures, documents graphiques, récompenses et équipements éclaireront les portraits officiels du Général Lonchamp et du Vicomte Vionnet de Maringoné. Ces œuvres permettront d'évoquer l'honneur et la gloire de ces soldats, la construction du mythe de la Garde mais aussi, la réalité des campagnes meurtrières. Comment l'Empereur a-t-il réussi à capter les meilleurs éléments de son armée pour les intégrer pleinement à la construction de son épopée et les entraîner aux confins de l'Europe ?

Le cycle vertueux des victoires jusqu'en 1812, l'émulation au sein de la Garde et le prestige de ce corps, les récompenses distribuées, la création d'une noblesse d'Empire mais aussi le sacrifice de sa vie au nom de l'Empereur et la Nation, seront autant de thèmes abordés par l'exposition.

Cette manifestation permettra donc de faire connaître et valoriser quelques objets issus des collections du Musée d'armes, dans l'attente de sa rénovation, de renouveler l'offre culturelle du Musée pour attirer de nouveaux publics et fidéliser les publics réceptifs en redonnant une cohérence au parcours muséographique.

La Commission Culture, Vie Associative, Tourisme, Jumelage, a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- accepte la programmation de cette exposition de préfiguration du Musée d'armes au Musée municipal de Pontarlier à partir du 1^{er} juillet 2016.

Madame THIEBAUD-FONCK précise que cette exposition touchera un large public local, régional et national ainsi qu'un public jeune dans la mesure où elle sera proposée aux établissements scolaires. Cette exposition sera appuyée par des documents, des dossiers pédagogiques, des jeux, des ateliers, des rencontres, des conférences et une projection du film « Napoléon » d'Abel GANCE, en collaboration avec le Ciné-club Jacques Becker.

Madame THIEBAUD-FONCK détaille le budget prévisionnel à hauteur de 55 144,60 €, sachant que 50 % des dépenses concernent la restauration d'armes. Il convient de souligner l'existence de subventions de la Région, de la DRAC mais également du mécénat.

Monsieur le Maire précise que cette exposition durera au moins un an. Elle permettra de valoriser une partie de la collection d'armes du Château de Joux, entreposée aujourd'hui au Musée complétée par les objets appartenant au Musée.

Affaire n° 7 : Championnat de France de Tarot 2016 - Tarifs des emplacements utilisés pendant la manifestation

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	31

Lors de l'organisation du Championnat de France de Tarot 2015, des tarifs d'emplacement des camping-cars sur le parking et l'espace multi-activités Pourny ont été institués.

Il est donc proposé de réitérer l'harmonisation temporaire de ces tarifs avec ceux du camping municipal et ce, pour l'ensemble des publics accueillis, pour la période du jeudi 24 au lundi 28 mars 2016.

Les tarifs d'emplacements pour la période susmentionnée seraient les suivants :

	Tarifs HT du camping municipal votés pour l'année 2016	Tarifs proposés pendant la manifestation du Tarot 2016 du jeudi 24 au lundi 28 mars 2016
Emplacement camping	5,77 €	Forfaits (tout compris) : - 1 nuit pour 9,09 € HT → 10 € TTC - 4 nuits pour 27,27 € HT → 30 € TTC Ces forfaits intègrent la vidange, la taxe de séjour, les consommations d'eau, d'électricité et les sanitaires mobiles.
Campeur adulte	3,68 €	
Campeur enfant	1,58 €	
Supplément chien	1,04 €	
Vidange et remplissage camping-car	5,17 €	
Stop accueil camping-car	8,41 €	
Branchement électrique 10 ampères	3,76 €	
Garage mort	1,41 €	

Ces forfaits s'appliqueront également à tout camping-car stationnant sur le parking et l'espace multi-activités Pourny. Ils comprendront une vidange gratuite, l'eau, l'électricité et les sanitaires sur roues.

La Commission Culture, Vie Associative, Tourisme, Jumelage a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- approuve les tarifs des emplacements (camping municipal, parking et espace multi-activités Pourny) pour la période du 24 au 28 mars 2016 à l'occasion du Championnat de France de Tarot 2016.

Sports

Affaire n° 8 : Piscine municipale Georges CUINET – Mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	31

Les modalités d'organisation de surveillance et des secours de la piscine municipale Georges CUINET sont définies dans un document officiel appelé Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS), document annexé au présent rapport.

Le POSS est obligatoire dans toutes les piscines dont l'accès est payant. Il recense :

- les lieux présentant des risques ;
- les risques existants ;
- le rôle du personnel en cas d'accident ;
- les moyens d'intervention.

Afin d'améliorer les conditions de sécurité et de surveillance des bassins, le paragraphe VI relatif à « l'organisation de la surveillance et de la sécurité » a été modifié.

Des zones de surveillance ont été définies en remplacement des postes fixes existants. Cette évolution permet aux maîtres-nageurs de pouvoir se déplacer au bord du bassin en fonction des nécessités de service (acte de prévention et de soin) et de modifier leurs positionnements en fonction des évolutions climatiques journalières (zone d'ombre, éblouissement, contre-jour).

La Commission Sports a émis un avis favorable lors de sa séance du 14 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- approuve les modifications présentées ci-dessus, apportées au POSS.

Affaire n° 9 : Piscine municipale Georges CUNET – Organisation de la 3^{ème} édition de la soirée « ZEN » – Conventions de parrainage

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	31

La Ville de Pontarlier organise la soirée « ZEN » chaque année depuis 2013 afin de proposer aux pontissaliennes et pontissaliens des animations diverses et un décor en lien avec le thème de la relaxation. Dans le cadre de cette manifestation qui sera organisée le vendredi 5 février de 19 à 22 heures, la Collectivité souhaite s'adjoindre le soutien d'entreprises volontaires.

Ce projet de parrainage présente un intérêt général évident pour la collectivité puisqu'il va permettre de disposer de personnel qualifié (salons de massages) et d'aménagements intérieurs (entreprises spécialisées) indispensables à la valorisation de l'événement, sans aucune contrepartie financière.

La Ville s'engage à assurer la promotion de l'image des entreprises en affichant et diffusant, de manière lisible, ce soutien matériel sur les outils de communication réalisés pour l'occasion (affiches et flyers).

Au regard de ces éléments, une convention de parrainage doit être conclue entre les entreprises et la Ville de Pontarlier. Celle-ci prendra effet dès la date de sa signature jusqu'à la restitution des biens prêtés, acheminés et récupérés par les entreprises elles-mêmes.

Les entreprises concernées sont les suivantes :

- Salons de massage (10x10mn chacun):

- Maori Massages ;
 - Adèle Beauté & Bien-être ;
 - Modelage Traditionnel Thaï ;
 - Institut de beauté Nymphéa ;
 - Esthétic Center.
- Entreprises spécialisées:
 - Gamm'Vert (*plantes*) ;
 - Jardiland (*plantes*) ;
 - La boutique du Sourire (*déco*) ;
 - Le Jardin de Juliette (*fleurs*) ;
 - La Tisanerie (*infusions*).

La Commission Sports a émis un avis favorable lors de sa séance du 14 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- valide la convention de parrainage présentée en annexe ainsi que la liste des entreprises concernées ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer avec chacune des entreprises concernées.

Monsieur le Maire profite de la présentation de cette soirée « Zen » afin de rétablir une contre-vérité diffusée dans un article concernant la piscine de Malbuisson où il était indiqué que l'eau de la piscine de Pontarlier était à 24°C. Il précise que bien évidemment l'eau n'est pas à 24°C puisqu'il est interdit d'ouvrir l'accès aux établissements scolaires à moins de 27°C.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur GARCIA pour évoquer la soirée solidaire des collégiens organisée par le Conseil des Jeunes le même soir que la soirée « Zen ».

Monsieur GARCIA annonce que le Conseil des Jeunes invite tous les élus à se rendre à la soirée des collégiens et ainsi montrer leur intérêt porté à l'investissement de la jeunesse. Il rappelle qu'il n'y a aucune incidence financière directe puisque le règlement de la soirée sera réalisé en denrées alimentaires (produits pour le petit déjeuner) consécutivement à la participation à la collecte alimentaire du mois de novembre dernier avec les Associations « Le P'tit Panier » et la « Banque Alimentaire ».

Affaire n° 10 : Dispositif d'aménagement d'horaires 2015/2016 – Convention entre le CAP Handball, les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, les établissements privés d'enseignement et la Ville de Pontarlier

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	31

Les établissements scolaires de Pontarlier (Collège Malraux, Collège Grenier, Collège et

Lycée des Augustins) en partenariat avec les associations sportives de Pontarlier ont mis en place des classes à horaires aménagés. Le Collège Lucie Aubrac, situé sur la Commune de Doubs, est également intégré à ce dispositif.

Certaines classes disposent d'aménagements horaires permettant aux enfants de conjuguer leur emploi du temps scolaire avec celui des entraînements sportifs.

L'objectif recherché par les associations est de permettre à leurs jeunes sportifs de bénéficier d'un entraînement de qualité tout en respectant leur rythme biologique.

Pour soutenir cette initiative, la Ville de Pontarlier met à disposition ses installations sportives. Une convention tripartite établie entre les établissements scolaires, la Ville de Pontarlier et l'association support réglemente cette mise à disposition. En parallèle de cette convention, un contrat est signé entre l'élève, son responsable légal, le responsable de la section et le principal de l'établissement scolaire concerné.

La Ville de Pontarlier alloue aux clubs qui s'impliquent dans ce dispositif une subvention de base d'un montant de 1 000 €. Au-delà de 10 élèves inscrits, il est alloué 100 € supplémentaires par élève. La subvention totale est plafonnée à 1 600 € par club.

L'aide financière de la Ville est versée à partir du moment où :

- la convention est signée par l'ensemble des acteurs ;
- le club sportif transmet à la Ville de Pontarlier le bilan détaillé de l'action. Celui-ci comprend le nombre de jeunes inscrits, les classes et établissements scolaires concernés, le budget alloué à l'action.

Le Conseil Municipal réuni en séance le 5 octobre 2015 a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec les clubs suivants :

- CAP Football
- CAP Rugby
- Doubs Sud Athlétisme
- Judo Pontarlier Haut-Doubs
- CAP Lutte
- CAP Tennis
- Pontarlier Gym
- CSRP
- Club Nautique Pontarlier

Le CAP Handball doit intégrer ce dispositif pour l'année scolaire en cours.

La Commission Sports a émis un avis favorable lors de sa séance du 14 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- intègre le CAP Handball à ce dispositif ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle que présentée en annexe et à verser la subvention au CAP Handball en fonction des effectifs comptabilisés.

Affaire n° 11 : Organisation de la « Semaine Ville Propre »

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	31

Dans le cadre des projets liés à la Vie des Quartiers, la Ville de Pontarlier, en partenariat avec les Conseils Inter-quartiers, renouvelle l'opération « Journée Ville Propre ».

Cette journée, organisée le samedi 30 avril 2016, place d'Arçon, sera précédée d'une « Semaine Ville Propre », du lundi 25 au samedi 30 avril 2016.

Durant cette semaine, les Conseils Inter-quartiers de Pontarlier (CIQ), avec la participation du Conseil des Jeunes de Pontarlier (CJP), proposent d'intervenir de manière ludique et concise dans les écoles volontaires afin de sensibiliser les plus jeunes à la propreté urbaine (tri des déchets, attitude à adopter pour que chaque lieu reste propre, informations quant au travail quotidien des services de la Ville, conséquences sur l'environnement dues au non-respect de la propreté des lieux publics...).

Le contenu de la présentation aura été validé en amont par les équipes encadrantes des écoles. Une intervention par école sera effectuée dans la semaine, selon un planning élaboré en concertation avec les professeurs. Le choix des classes est à la libre-appréciation des enseignants.

Cette intervention sera précédée d'une phase de collecte de déchets par les enfants, encadrés par leur enseignant, les membres du conseil des jeunes, les conseillers inter-quartiers volontaires et des parents d'élèves, dans la cour et alentours du groupe scolaire. Le Centre Technique Municipal fournira le matériel (gants, gilets et pinces). Les élèves des écoles maternelles seront invités à faire des dessins sur le thème de la propreté, qui seront exposés dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Le samedi 30 avril 2016 au matin, chaque école apportera le « fruit » de sa collecte, Place d'Arçon, où un goûter sera offert par la Collectivité aux participants.

L'ensemble des dépenses est inscrit au budget 2016.

La Commission Communication, Relations Publiques, Vie des Quartiers a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à organiser la « Semaine Ville Propre » 2016 et à régler toutes les factures se rapportant à la manifestation dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2016.

Madame NARDUZZI précise que l'intervention se fera en quatre temps :

- une phase de collecte des déchets par les enfants encadrés par les conseillers inter-quartiers, les parents d'élèves et les membres du Conseil des Jeunes ;

- une phase de « briefing » proposée par les conseils inter-quartiers avec de la vidéo ;
- une phase de démonstration réalisée par le service propreté du Centre Technique Municipal avec du matériel tel qu'un goupil, une balayeuse ;
- une phase de jeu sur le thème de la propreté, le tri des déchets et les conséquences sur l'environnement, en partenariat avec le Syndicat mixte PREVAL Haut-Doubs, associé à l'opération.

Affaire n° 12 : Organisation du pique-nique communal

Conseillers en exercice	33
Conseillers présents	29
Votants	31

Le traditionnel « Pique-nique communal » aura lieu le vendredi 20 mai 2016, Place d'Arçon et rue Sainte-Anne, à partir de 18h30. Il sera annulé en cas de météorologie défavorable.

Il s'agit d'un moment de convivialité, de simplicité et de partage autour d'un repas tiré du sac, en présence de l'équipe municipale. Un verre de l'amitié sera offert par la Ville de Pontarlier.

La Société « Magic Animation » se joindra à ce moment de convivialité pour proposer un temps festif et récréatif.

En sus, les frais d'organisation incombant à la Ville de Pontarlier se traduiront ainsi :

- restauration des membres de la Société « Magic Animation » le vendredi 20 mai pour le dîner ;
- verre de l'amitié ;
- droits SACEM et SPRE.

La Commission Communication, Relations Publiques, Vie des Quartiers a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des représentés,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à régler les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2016 et à signer tout document se rapportant à cette manifestation.

Madame NARDUZZI précise que le pique-nique communal permettra d'alterner des périodes calmes pour manger en toute tranquillité, des moments musicaux pour danser et enfin des jeux seront proposés pour permettre des échanges conviviaux entre les habitants des différents quartiers. L'idée des couleurs est maintenue.

Centre Technique municipal :

N°380

Conclusion d'un contrat avec la Société PONTARLIER MOTOCULTURE - 21 rue de Champagne - 25300 HOUTAUD, pour la location d'un petit tracteur pour le déneigement, pour un montant de 3 540 € HT.

Ce marché est conclu du 30 novembre 2015 au 11 mars 2016.

N°428

Conclusion d'un contrat avec la Société PERRIN SAS - ZI - 14, rue Eiffel - 25300 PONTARLIER, pour la prestation de travaux de peinture dans une salle de classe et dans le hall de l'école maternelle Raymond Faivre, pour un montant de 10 353,60 € HT.

N°438

Conclusion d'un contrat avec la Société OTIS - 14, rue Résal - 25000 BESANCON, pour la prestation de maintenance des ascenseurs communaux, pour un montant de 12 999,60 € HT. Ce marché est conclu pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Commerce, Foires et Marchés :

N°360

Conclusion d'un contrat de prestation de service avec le Club Spéléologique « La Roche » pour l'organisation de la descente du Père Noël lors du Marché de Noël 2015 pour un montant de 600 € TTC.

N°421

Régie de Recettes pour les Halles, Foires et Marchés - modification de l'arrêté constitutif du 8 octobre 2007 (article 1) : mise en place d'une redevance de mise à disposition d'espace public constitué par les rambardes de la patinoire appartenant à la Ville de Pontarlier.

Finances :

N°437

Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant global de 1 000 000 € au titre de l'exercice 2015, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la délibération du 28 mars 2014 portant délégation de compétences au Maire, de l'arrêté du Maire du 10 décembre 2015 donnant délégation à Madame la 1^{ère} adjointe.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- taux fixe : 1,50 %
- durée : 15 ans
- amortissement : constant
- remboursement : trimestriel
- commission d'engagement : 0,10 %
- score Gissler : 1A

Investissements :

N°436 :

Vu la décision n°265 portant sur la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sur le patrimoine de la Commune de Pontarlier par la Société CERTINERGY, par laquelle la

Ville pouvait escompter une recette nette prévisionnelle de 6 835 €. Considérant l'évolution à la baisse du cours de rachat des CEE dégradant le montant de la prime prévisionnelle versée à la Collectivité, qui serait de 5 105 €. Il est décidé de conclure un avenant au contrat proposé par la Société CERTINERGY demeurant 33 avenue du Maine - 75755 PARIS Cedex 15 afin d'atténuer la baisse par la diminution des frais de gestion, aboutissant à un bilan financier global favorable à la commune établissant le solde prévisionnel en sa faveur à 7 035 €.

N°451 :

Conclusion d'un contrat de mission SPS avec le Cabinet BLONDEAU INGENIERIE, 30, avenue Villarceau - 25000 BESANCON, pour les travaux de mise à niveau des installations scénographiques du Centre de Congrès René Pourny. Le coût de cette prestation s'élève à 660 € HT.

N°453 :

Conclusion d'un contrat pour une mission de contrôle technique, avec le Cabinet APAVE, demeurant 2 Chemin de Palente - 25000 BESANCON afin de procéder à la mise à niveau des installations scénographiques du Centre de Congrès René Pourny. Le coût de cette prestation s'élève à 2 310 € HT.

Marchés Publics :

N°361 :

Conclusion d'un avenant n°01 au marché 2015/044 passé avec la Société SCOOP COMMUNICATION sise 585 rue de la Juine BP 80625 – 45166 OLIVET CEDEX portant sur la conception et la réalisation de la plaquette "Rendez-vous animations" dont l'objet est l'intégration de prestations supplémentaires au bordereau des prix unitaires.

Les autres termes du marché restent inchangés.

N° 370 :

Conclusion d'un marché, passé en procédure adaptée, ayant pour objet les formations sécurité en habilitations électriques avec :

Lot	Titulaire	Quantités maximales du marché
Formations sécurité Lot 02 – Habilitations électriques	ACB FORMATION 2 rue André BP 18 68290 LAUW	14 pour la période initiale 14 pour la 1 ^{ère} période de reconduction 10 pour la 2 ^{ème} période de reconduction

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec maximum en quantité. Le marché est conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2015. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2017.

N°406 :

Conclusion d'un marché, passé en procédure adaptée, ayant pour objet l'acquisition d'un engin porte outils compact, polyvalent et articulé pour le Centre Technique Municipal.

Le présent marché est non alloti. Il comprend trois PSE :

PSE n°1 : « Fourniture et livraison d'une étrave » ;

PSE n°2 : « Fourniture et livraison d'une saleuse » ;

PSE n°3 : « Fourniture et livraison d'un broyeur frontal de finition ».

Entreprise	Adresse	Matériel	Montants TTC
CASSANI DUBOIS	12 rue Donnet Zedel 25300 PONTARLIER	HOLDER type C270	- Offre de base : 76 860,50 € - PSE n°1 : 5 760 € - PSE n°2 : 13 200 € - PSE n°3 : 5 760 €

L'aliénation d'un engin présentant les caractéristiques indiquées ci-dessous pour une valeur de reprise de 2 000 € net.

- Type : TM multi confort (cabine chauffée)
- Année : 13 décembre 1993
- Puissance : 42 ch.
- Nombre d'heures : 6 820

N°413 :

Conclusion d'un marché, passé en procédure adaptée, ayant pour objet l'aménagement et la rénovation d'espaces professionnels du bâtiment administratif de la gendarmerie nationale.

Les lots 02, 03 et 04 comportaient chacun une PSE :

- Lot n°02 : PSE n°01 « Démolition de la cloison PLACOSTIL, lambris, panneau stratifié et faux plafond BA13 dans le cadre de la rénovation de la salle de convivialité » ;
- Lot n°03 : PSE n°01 « Rénovation de la salle de convivialité » ;
- Lot n°04 : PSE n°01 « Travaux d'électricité dans le cadre de la rénovation de la salle de convivialité ».

Lots	Entreprises	Adresses	Montants HT
01	JPL AMENAGEMENT	8 route de Voray 25870 DEVECEY	Offre de base : 13 950 €
02	EURL CARRELAGES PECCLLET	19 rue Denis Papin 25300 PONTARLIER	- Offre de base : 10 665,85 € - PSE n°01 : 837 €
03	SARL ECO PEINTURE	Espace Industriel de Beaupré 7 rue de Terre Rouge BP 7 25220 ROCHE LES BEAUPRE	- Offre de base : 11 846 € - PSE n°01 : 5 073,50 €
04	POURCELOT SAS	14 rue Denis Papin 25300 PONTARLIER	- Offre de base : 8 845 € - PSE n°01 : 1 050 €

N°429 :

Conclusion d'un marché, passé en procédure adaptée, ayant pour objet le remplacement de menuiseries extérieures dans différents bâtiments communaux avec les entreprises suivantes :

Lots	intitulés	Entreprises	Montants HT
01	Dojo Complexe de Coubertin menuiseries bois- aluminium	GIRARDET MENUISERIE SAS 2 Bis rue de Padelot 25300 ARCON	5 832 €

02	Gymnase Cordier menuiseries bois- aluminium	TISSOT MENUISERIE ZI 25300 LES FOURGS	4 243 €
03	Gymnase Morand menuiseries bois- aluminium	Sarl BAUD 4, rue du Brillet 25520 SOMBACOUR	14 740 €
04	Restaurant municipal menuiseries bois- aluminium	GIRARDET MENUISERIE SAS 2 Bis rue de Padelot 25300 ARCON	31 150 €
05	Ecole primaire Cyril Clerc menuiseries bois- aluminium		5 946 €
06	Refuge du Larmont menuiseries bois- aluminium	TISSOT MENUISERIE ZI 25300 LES FOURGS	3 263 €
07	Ecole primaire Cordier menuiseries bois- aluminium	Sarl BAUD 4, rue du Brillet 25520 SOMBACOUR	Offre de base : 12 840 € PSE 1 : 12 840 €
08	Ecole maternelle Cordier menuiseries bois- aluminium	GIRARDET MENUISERIE SAS 2 Bis rue de Padelot 25300 ARCON	1 051 €
09	Ecole Joliot Curie volets monobloc aluminium	Sarl BAUD 4, rue du Brillet 25520 SOMBACOUR	Offre de base : 2 095.00 € PSE 1 : 2 095 € PSE 2 : 2 095 €
10	Dojo complexe de Coubertin menuiseries aluminium	2F CONSTRUCTION 12 rue Pierre Déchanet 25300 PONTARLIER	18 761,20 €
11	Musée menuiseries bois- aluminium	Sarl BAUD 4, rue du Brillet 25520 SOMBACOUR	3 700 €
12	Gendarmerie nationale menuiseries bois- aluminium		2 280 €
13	Ecole primaire Vauthier menuiseries bois- aluminium		10 080 €

N°430 :

Conclusion d'un marché, passé en procédure adaptée, ayant pour objet la maintenance et l'achat d'extincteurs et RIA avec :

Lot	Titulaire	Montants HT maximum
-----	-----------	---------------------

Maintenance et achat d'extincteurs et RIA	SAS DESAUTEL 2 rue Robert Schumann 25410 SAINT VIT	CCGP : 10 000 € PONTARLIER : 32 000 € DOUBS : 6 000 € GRANGES NARBOZ : 6 000 €
---	--	---

N°432 :

Conclusion un avenant n°01 au lot n°05 « Assurance tous risques expositions et instruments de musique » avec la Compagnie GRAS SAVOYE située 33/34 quai de Dion-Bouton - 92814 PUTEAUX visant à porter la cotisation annuelle au 1^{er} janvier 2016 à 6 281,29 € HT suite au transfert des collections du Musées d'armes du Château de Joux au Musée de Pontarlier et à la découverte d'ouvrages de grande valeur conservés dans la collection permanente de la Médiathèque.

N°434 :

Conclusion d'un marché, passé en procédure adaptée, ayant pour objet l'acquisition de deux fourgonnettes tôlées neuves pour le Centre Technique Municipal.
Le présent marché est non alloti. Les variantes étaient autorisées.

Entreprise	Adresse	Véhicules	Montant TTC
CITROEN HAUT-DOUBS	Les Grands Planchants 17 rue Pierre Déchanet BP 62127 25302 PONTARLIER CEDEX	2 véhicules neufs diesel : NvBerlingo 20 L1 HDi 75 BVM Confort	Offre variante : 25 789,36 €

Musée

N° 422

Ouverture exceptionnelle et gratuité d'entrée du Musée municipal durant les animations « Printemps 2016 », soit du 20 janvier au 30 avril 2016.

Patrimoine :

N°354 :

Etablissement d'un bail de location de la parcelle de terrain communal située aux ETRACHES, cadastrée section CL n°65, lieudit « Champ du Four » au profit de Monsieur Christian POURCHET, moyennant un loyer annuel de 11,69 € à compter du 1^{er} octobre 2015.

N°408 :

Résiliation du bail de location au 30 novembre 2015, consenti à Madame Arlette MARTIN pour le logement situé au 11 rue de la Paix à PONTARLIER.

N°424 :

Etablissement d'un avenant à la convention d'occupation précaire au profit de Monsieur Jean-Marc GROSJEAN, concernant un logement type F5 au 1^{er} étage, sis 6 rue Antoine Patel, à PONTARLIER. L'avenant précise que la convention est prolongée jusqu'au 31 janvier 2016.

Services des systèmes d'information :

N°381 :

Conclusion avec la Société ARPEGE 13 rue de la Loire - CS 23619 - 44236 SAINT SEBASTION du contrat concernant la maintenance des logiciels : IMAGE V5 et MELODIE V5 (gestion de l'état civil) et MAESTRO V5 (gestion du recensement).

Le contrat est conclu pour un montant de 3 084 € HT pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

N°415 :

Conclusion avec la Société DECALOG 1244 rue Henri Dunant - 07500 GUILHERAND GRANGES d'un avenant au contrat de service N° CPS1/PONTARLIER/0815 concernant le logiciel e-Paprika (gestion de Bibliothèque).

Le contrat est conclu pour un montant de 1 680 € HT pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

N°431 :

Conclusion avec la Société AGYSOFT 95 rue Pierre Flourens - 34090 MONTPELLIER du contrat de service de la plateforme de dématérialisation MARCOWEB-DEMAT (gestion des marchés publics), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

PROCÉDURES FORMALISÉES	Mise en ligne des dossiers et de la publicité Téléchargement des DCE Gestion des réponses des entreprises	30 € HT (prix unitaire)
MAPA (art.28 & 30 du Code des Marchés Publics)	Mise en ligne des dossiers et de la publicité Téléchargement des DCE AVEC ou SANS gestion des réponses des entreprises	0 € HT
PRESTATIONS	Taux horaire sur services supplémentaires tels que définis à l'article 3.2	130 € HT

Stratégie de territoire :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : Avis favorables :

N° décision	Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	Usage
365	Sylvain BOILEAU	10 rue Bossuet - BD 297 Lots 2-3-8-9-12-14-15	Habitation
373	Alain ROMMEVAUX	1 rue du Bastion - AB 103 Lots 8 et 40	Habitation
382	Yves GIRARDOT	25 rue de Besançon – AY 353 Lots 1-2-3-4	Habitation
404	Semsi CAKILIOGLU	10 rue de la Grangette – BT 196 Lots 1-4-5-8	Habitation
405	Consorts FORNARA	23 rue du Stand – AR 207	Garage
407	Mickaël PICHETTI Patricia GALLET	11B rue du Toulombief - AN 88	Habitation
409	Sarl S2IPF	40 rue de Besançon – AY 295 Rue Joseph Pillod – AY 298 Lots 7 et 28	Habitation

410	Sarl S2IPF	43 rue de Besançon - AY 57	Habitation
411	Mr DROZ-VINCENT Melle GAUCHE	Les Buclez – CO 71	Terre
412	Jean-Olivier PERRETIER Georgette PERRIN	12B rue Docteur Chopard – AL 145	Habitation
416	Sarl IMMOGNJ Grégory NICOD	20 rue de la Chapelle – AR 213	Construction
417	SCI TIMARDYVEN	23B rue du Stand AR 130-131-133-140	Habitation
418	Etablissement Public de Santé Communal de Pontarlier Monsieur BARDOU	14 rue Pierre Corneille – BD 255 Lot 23	Habitation
419	Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble 22 et 22bis rue Docteur Grenier	22 rue du Docteur Grenier AV 232 Lots 22-23-24	Parking
420	Mustafa AYKOSE Fikriye EROGLU	1 rue Denis Diderot – BD 405p	Habitation
423	Patrick BULLE	8 Chemin des Carrières AP 30-104-106 – lots 7-20-41	Habitation
425	Corinne CATIN	1 rue des Augustins AL 171	Habitation
426	Laurent DOLLAT Agnès JEANPIERRE	3 rue du Onze Novembre AZ 35 et 43 – le 1/8 ^e de AZ 48 Le ¼ indivis de AZ 39	Habitation
433	Fondation Brigitte Bardot	57 rue du Toulombief AN 192	Habitation
435	Gérard MARESCHAL Didier MOURAUX Marielle CLEMENT Lylia DA-ROCHA	54 rue Bossuet – BD 334	Habitation
440	BOURQUIN Jocelyne et Michèle	22 rue Emile Cardot – AI 73	Habitation
441	Sarl S2IPF	16 rue Joseph Pillod AY 295 – 298 – 299 – 364	Habitation
442	Sarl ARIA - Gérard PAULIN	16 rue Ernest Deniset - BO 457 et 158	Terrain à bâtir
443	Michel RAYOT Madeleine MORILHAT	58 rue de la République - AB 65 Lot 1	Commercial
444	Benoit LECUYER	7 Allée des Coquelicots BH 42-220-221-222-224-228- 229 Lot 52	Habitation
446	SCI AIREL N'CO	60 rue de Salins AX 93-99-100 – lots 16 -116	Professionnel
447	SCI AIREL N'CO	60 rue de Salins AX 93-99-100 – lots 18 - 115	Industriel
448	Sarl Perspectives Habitat Pierre GELIN	4 rue Jean Perrin - BD 69 Lots 2-3-4	Habitation
449	Sylvain BOILEAU	10 rue Bossuet - BD 297 Lots 9-12-13-14-15-18-19-21- 24-25	Habitation
450	Claude BESSON Ludivine PERRIN	14 rue Docteur Grenier – AV 308 Lot 33	Garage
452	Marielle MASSON	23 rue du Stand – AR 132	Garage

		Lot 5	
454	BOURQUIN Jocelyne et Michèle	22 rue Emile Cardot – AI 73	Habitation
455	Georgette ROBBE-GRILLET	12 rue Querret – AI 231	Garage
456	Sylvie RENAUD	1 rue Emile Thomas - AV 384 Lots 5 et 18	Habitation

Vie Associative :

N°427

Conclusion d'une convention avec l'association Radio Club de Pontarlier FKMY de mise à disposition gratuite de la parcelle n° CT 49 sur le site du Larmont pour une durée de trois ans.

Monsieur VOINNET apporte juste une petite remarque concernant la décision n°433 où l'on prévoit d'aliéner la « Fondation Brigitte Bardot ».

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une maison en bois, située côté gauche, le long de la route qui mène au camping.

Questions diverses :

Madame COLIN revient sur l'horaire avancé à 19 heures de cette séance du conseil municipal. Elle précise qu'elle aurait apprécié recevoir un mail de consultation pour avis. Pour elle, elle a été prévenue tardivement de ce changement d'horaire.

Monsieur le Maire confirme que cet horaire était exceptionnel mais pose la question aux élus de savoir si celui-ci les intéresserait pour les prochaines séances.

Pour Madame COLIN, l'horaire de 19 heures paraît peu adapté.

La séance est levée à 19h51.

Pontarlier, le 24 février 2016

Le Maire,

Patrick GENRE

Le Secrétaire de séance

Bertrand GUINCHARD